

# Barèmes à jour

---

## ✚ Minima salariaux annuels en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 *(par recommandation de la Caisse nationale des Caisses d'épargne du 30 janvier 2009)*

Classification	Rémunération annuelle minimum (RAM)
T1	17 645 €
T2	19 940 €
T3	23 384 €
TM4	25 652 €
TM5	27 872 €
CM6	32 149 €
CM7	36 779 €
CM8	41 244 €
CM9	45 855 €
CM10	50 499 €

**Attention !** Ces minima salariaux ne suivent pas les augmentations collectives de salaires.

## ✚ Garanties salariales liées à la formation professionnelle montants en vigueur depuis le 01/01/2009

*(Accord collectif national sur la formation professionnelle tout au long de la vie du 10 juin 2005)*

Diplôme obtenu	Montant De la prime
Ex Parcours d'accueil et d'intégration	1 396 €
Ex Plateforme Professionnelle	3 066 €